

## Comité de programmation du GAL des Terroirs du Lauragais Relevé de conclusions du 05 juillet 2022

*Le comité de programmation du GAL des Terroirs Lauragais s'est réuni en séance plénière le mardi 05 juillet 2022 de 16h00 à 17h50, à Castelnaudary, sous la présidence de Philippe GREFFIER.*

### **Membres titulaires présents**

19 présents : 9 du collège Public, 10 du collège Privé (cf. feuille d'émargement)

*En application de l'article 10 de la loi n°2021-1465 du 10 novembre 2021 portant sur diverses dispositions de vigilance sanitaire « les organes délibérants des collectivités territoriales et des établissements publics [...] ne délibèrent valablement que lorsque le tiers de leurs membres en exercice est présent ».*

*Ou En application de l'article 10 de la loi n°2021-1465 du 10 novembre 2021, la réunion peut se tenir par visioconférence, le quorum est fixé au tiers des membres présents et chaque titulaire peut disposer de deux pouvoirs, et ce jusqu'au 31 juillet 2022.*

### **Invités**

- PETR Gilbert HEBRARD, Sylvie FORESTIER
- CCLRS Laurent HOURQUET

Porteurs de projet pour présentation et avis d'opportunité :

- Association Equipollence HNATYSZYN Marion
- Association Equipollence D'AUSBOURG Bruno
- PETR technicien VERGUET Lise
- PETR technicien BIHAN Sam

**Equipe GAL** : Chef de projet/Coordination : Laurie MILESI - Gestionnaire : Solène REYMOND

### **Ouverture de la séance**

Le Président du GAL, Philippe GREFFIER, ouvre la séance en remerciant les participants pour leur présence.

Le double quorum étant atteint, le comité de programmation peut valablement délibérer.

***Le Président rappelle à cette occasion que les représentants des projets qui sont présentés au vote ne sont pas habilités à prendre part aux débats ni au vote concernant leur dossier.***

### Rappel de l'ordre du jour

#### **Ordre du jour :**

1. Point sur l'enveloppe de projets de fin de programme
2. Vote des dossiers de demande d'aide validés par le service instructeur de la Région et dossiers en opportunité
3. Point sur l'avancement de la programmation 2014-2022
4. Vote des dossiers de demande d'aide - Projets en opportunité
5. Actualités LEADER, candidature futur programme
6. Eléments de calendrier

L'approche de la prochaine programmation a donné lieu à une multiplication des échanges inter-GAL d'Occitanie. De ces rencontres est ressortie l'idée de création d'une structure pour parler d'une voie commune à l'échelle Régionale.

Le 8 juin 2022 des représentants de la commission européenne et du ministère de l'agriculture sont venus visiter un de nos projets : le moulin du vivier.

## I. Point sur l'enveloppe de projets de fin de programme

Avant de commencer, le Président du GAL salue l'arrivée de notre nouvelle instructrice nommée à la région, Lucie Lazaro, qui traitera dorénavant les dossiers du GAL Lauragais.

Concernant le point d'avancement des dossiers :

- 94 dossiers programmés
- 3 842 918,63 € conventionnés (ou en cours de conventionnement).

Sur 99 dossiers, 56 dossiers de paiement sont déposés, dont :

- 18 bénéficient du dispositif « pass avance » permettant un acompte de 80%
- 23 dossiers sont payés en totalité

→ Soit 33 en attente de paiement

Le retard de traitement des dossiers de paiement n'est pas spécifique à notre GAL mais est systémique sur le territoire de l'ancienne région Midi-Pyrénées. Le fonctionnement est différent sur le territoire rattaché au PDR de l'ex Région Languedoc Roussillon qui traite les dossiers de paiement au fil de l'eau. Ce retard entraîne des difficultés pour les porteurs de projet (particulièrement les privés) et également des risques de ne pas pouvoir réaffecter les sous-réalisations.

Concernant les reliquats d'enveloppe :

- 703 856 € sur l'enveloppe globale
  - Enveloppe de réaffectation de 82 758 € (sur les dossiers déjà payés au 05/07/2022)
- Soit 786 816 €

Ces reliquats sont déjà fléchés sur les projets identifiés afin de permettre la consommation totale de l'enveloppe.

### Etat d'avancement des paiements – possibilité de réaffectation

Porteur de Projet	Intitulé	Montant LEADER conventionné	Paiement TOTALITE	sous réalisation
PETR	Animation et gestion du GAL 2016	53 400,00 €	51 556,32	1 843,68 €
PETR	Actions Tourisme 2016	32 289,45 €	29 148,04	3 141,41 €
PETR	Actions Culture 2016	12 986,30 €	12 098,74	887,56 €
CC Piège Lauragais Malepère	Mise en tourisme Fanjeaux 13 pole	105 000,00 €	83 185,69 €	21 814,31 €
Asso Bio Vallée Lauragais	Développement de l'économie circulaire	24 898,35 €	24 181,42 €	716,93 €
Asso Club de Voile	Aménagement base nautique Ganguise	16 682,45 €	11 517,69 €	5 164,76 €
Commune de Castelnaudary	Mise en valeur patrimoine Cassoulet	41 801,61 €	37 139,73 €	4 661,88 €
Violaine Chouffot	Aménagement gîte d'étape équestre	77 802,00 €	52 487,65 €	25 314,35 €
PETR	Actions Culture 2017	18 788,19 €	16 036,64 €	2 751,55 €
PETR	Animation et gestion du GAL 2018	64 712,95 €	64 241,95 €	471,00 €
ruelles d'AURIAC	festival 2018	12 000,00 €	11 900,00 €	100,00 €
Sylvie Maury	Aménagement Moulin du Vivier	49 062,01 €	48 218,16 €	843,85 €
deodat de severac	festival 2018	12 000,00 €	11 970,76 €	29,24 €
WOLF	épicerie itinérante	15 017,91 €	0,00 €	15 017,91 €
<b>Total des dossiers GAL conventionnés payés avec sous réalisations</b>		<b>3 505 021,39 €</b>	<b>738 662,20 €</b>	<b>82 758,44 €</b>
CCTDL	Aménagement du Lac de la Thésauque			- - -
Castelnaudary	Donadéry			10 000€
Revel	Aménagement jardin de la rigole			11 000 €
CRMA	AREO			20 000 €

Les 4 derniers dossiers apparaissant dans le tableau ont été priorisés auprès de la Région car des sous réalisations sont identifiées.

### Enveloppe de projets de fin de programme 2014/2022

Intitulé des projets	Porteur du projet	Coût total	LEADER
Equipements numériques d'accueil touristique	CCPLM	38 686,03	18 569
Rénovation moulin et station pompage. Accueil du public et offres touristiques	M. Lebrun, apiculteur (Le Faget)	340 411,96	50 000
Valorisation des bornes ancestrales	Arfons	37 007	17 763
Projet coopération Canalathlon- 2023 -Pays Lauragais /OTI Montagne Noire	PETR du Pays Lauragais	11 802	7 081,33
Programme tourisme 2022	PETR Pays Lauragais	60 000	28 800
Programme culturel 2022	PETR du Pays Lauragais	100 000	48 000
Equipollence (Revel)	Mise en place d'un tiers-lieux inclusif	100 000	40 000
Animation et gestion GAL 2022	PETR Lauragais	106 000	70 645
Mise en place d'un accrobranche	Association Sport Nature Ganguise	170 000	76 500
ALAE Caraman	Caraman	1 185 000	50 000
Création d'un lieu de vie au bord du canal : phase 1 coworking, café associatif et épicerie	Association canal coop	274 275	100 000
Aménagement water jump Thésauque	M. Prudhome	300 000	120 000
Aménagement de Saint-Ferréol	CCLRS	2 500 000	120 000
Création de gîte dans un ancien pigeonnier	JF De Ligondès	300 000	60 000
<b>MONTANT TOTAL</b>			<b>789 237</b>

## II. Vote des dossiers de demande d'aide : 4 dossiers validés par le service instructeur de la Région

Pour ce comité de programmation, 4 dossiers sont instruits et sont donc présentés à la programmation pour attribution d'une aide LEADER.

Intitulé du projet	Porteur de projet	Coût total	Autofinancement	CD	Fonds privés	LEADER
Equipements numériques d'accueil touristique	CCPLM	<b>38 686,03 €</b>	12 379,53 €			<b>18 569,29 €</b>
Rénovation moulin et station pompage. Accueil du public et offres touristiques	M. Lebrun, apiculteur (Le Faget)	<b>340 411,96 €</b>	7 788,51 €	42 451 €	232 623,45 €	<b>50 000 €</b>
Valorisation des bornes ancestrales	Arfons	<b>37 007 €</b>	10 125,37 €	9 118,27 €		<b>17 763,36 €</b>
Canalathlon 2023	PETR Pays Lauragais	<b>11 802,23 €</b>	4 720,9 €			<b>7 081,33 €</b>
<b>TOTAL</b>		<b>427 907,22 €</b>	<b>35 014,31 €</b>	<b>42 451</b>	232 623,45 €	<b>93 413, 98 €</b>

- **Dossier des Bornes touristiques** : sur la base des critères LEADER une note de 12,9/20 a été attribuée à ce dossier.

- **Station de pompage sur la commune de Le Faget** : ce projet a la particularité d'être financé par la mission Bern. Ces fonds privés sont intégrés dans l'autofinancement, mais pour plus de clarté ils sont présentés aux membres du comité de programmation dans la colonne « fonds privés ».

Ce projet s'inscrit dans la stratégie de valorisation du patrimoine à l'échelle du Lauragais et le moulin du Faget rejoindra les quelques moulins du territoire qui bénéficieront d'un accompagnement sous forme d'étude-action portée par le PETR du Pays Lauragais.

Sur la base des critères LEADER une note de 15.7/20 a été attribuée à ce dossier.

- **Canalathlon projet coopération 2023** : c'est un projet en coopération avec l'office de tourisme intercommunal de la montagne noire et le GAL Carcassonnais. La coopération permet le financement leader à 60%. La dépense pour le dossier déposé par le PETR du Pays Lauragais représente une partie du salaire de la chargée de mission tourisme qui partagera son expérience avec la Montagne noire. Les investissements sont faits par l'OTI de la montagne noire.

Sur la base des critères LEADER une note de 16.7/20 a été attribuée à ce dossier.

- **Sentier des Bornes Ancestrales de Arfons** : l'objectif de ce projet est de créer un itinéraire de randonnée aménagé (à pied, à cheval ou VTT) valorisant notamment les bornes ancestrales situées dans le parc naturel régional du Haut Languedoc.

Sur la base des critères LEADER une note de 15.7/20 a été attribuée à ce dossier.

→ **Résultat du vote des membres habilités à voter sur ces 4 dossiers : avis favorable à l'unanimité.**

### III. Point sur l'avancement de la programmation 2014-2022

Fiches actions		Enveloppe LEADER	Montants votés au 5 juillet 2022		Total Enveloppe votée au 05/07/2022	
			Nombre de dossiers	Montants	Montant	Part/ total
FA1	Tourisme nature	1 380 867	2	36 332,65 €	<b>1 061 976,61 €</b>	77 %
FA2	Promotion touristique	267 000	0		<b>210 427,11 €</b>	79 %
FA3	Culture	750 000	1	50 000 €	<b>705 439,81 €</b>	94 %
FA4	Economie locale	1 051 000	0		<b>941 009,76 €</b>	90 %
FA5	Services	525 000	0		<b>523 775,18 €</b>	100 %
<b>Sous-total plan de développement</b>		<b>3 973 867</b>			<b>3 442 628,48 €</b>	<b>88 %</b>
FA6	Coopération	125 000	1	7 081,20 €	<b>109 799,75 €</b>	88 %
FA7	Animation GAL	446 000	0		<b>381 996, 57 €</b>	86 %
<b>Total</b>		<b>4 544 867 €</b>	<b>4</b>	<b>93 413,85 €</b>	<b>3 934 424,94 €</b>	<b>87 %</b>

### IV. Vote des dossiers de demande d'aide- Projets en opportunité –

M. Greffier remercie les 4 porteurs de projet d'être venus présenter leurs projets.

- **Dossier ALAE sur la commune de CARAMAN** : ce dossier entre dans la fiche action 5 « services à la population ». Dans sa présentation M. Cassan souligne les panneaux photovoltaïques sur le bâtiment.  
→ **Résultat du vote des membres habilités à voter : avis favorable à l'unanimité.**

- **Dossier Tourisme 2022** : Mme Maréchal excuse Estelle Vilespy et présente le dossier avec la chargée de mission Tourisme Lise Verguet. Ce travail mené en concertation avec les 4 OTI, comprend :
  - Communication : La création d'une carte touristique recto sur le PETR et verso propre à chaque OTI avec des quantités différentes par OTI selon les besoins.
  - Structuration de l'offre « bistrot de Pays »
  - Une réflexion en cours sur l'évolution de la stratégie touristique autour de 4 thématiques :
    - o Tourisme alimentation et circuits courts
    - o Développement de la thématique canal du Midi
    - o Développement d'un tourisme de loisirs de pleine nature éco-responsable
    - o Valorisation du patrimoine
  - En 2022, 1<sup>er</sup> travail autour de la valorisation du patrimoine avec un projet d'étude-actions sur la thématique des moulins.

Le comité de programmation fait remonter le besoin d'une plaquette des circuits pédestres et cyclistes sur l'ensemble du PETR (à l'image des carnets gourmands et du guide du routard). Il existe une très forte demande sur cette offre et une présentation globale d'échelle pays ainsi que sur les grands itinéraires.

Ce besoin est en effet remonté dans la stratégie à développer et cette proposition sera travaillée dans le cadre de la réflexion 2023-2027 par un groupe spécifique.

→ **Résultat du vote des membres habilités à voter : avis favorable à l'unanimité.**

- **Dossier de Tiers lieu inclusif à Revel**, des représentants de l'association Equipollence présentent le dossier. La demande d'aide concerne le travail de préfiguration du projet de tiers lieux inclusif. Le projet sera délégué à une SCIC qui sera le porteur de projet gestionnaire du lieu. L'objectif recherché est la production de lien social. Ce projet est pensé comme un projet d'écologie sociale et humaine. La stratégie globale comprend des logements mais seule la partie « animation à la préfiguration du tiers lieu », qui permettra un amorçage à sa structuration, sera financée par le leader. M. Greffier remarque que le format SCIC est intéressant et fait le parallèle avec un autre dossier accompagné par le GAL sur la Ganguise. Le comité de programmation demande si l'association a été créée pour cette opération. L'association existait déjà depuis 7 ans. Elle a toujours eu comme objectif de permettre aux personnes éloignées de participer à la vie de la société.  
→ **Résultat du vote des membres habilités à voter : avis favorable à l'unanimité.**

- **Projet Culture PETR 2022**, les co-présidents de la commission culture M. Cassan et M. Serrano et Sam Bihan chargé de mission culture présentent le projet. L'objectif est de développer et promouvoir la culture en Lauragais sur l'année 2022, à travers divers dispositifs, notamment, l'opération « parcours de rayonnement culturel », l'aide aux porteurs de projet culturels ou encore une réflexion menée actuellement autour des micros-folies (musées numériques, outil de médiation culturelles et levier pour développer des offres d'actions culturelles). Un forum culturel, piloté par le CODEV du PETR, auquel les membres du comité de programmation sont conviés aura lieu le 10 septembre prochain. De plus, une plateforme culturelle est déployée (avec podcast et vidéo pour la mettre en valeur) au service des acteurs culturels locaux. M. Hébrard, président du PETR félicite le travail collaboratif entre le CODEV et la commission culture et souligne l'importance de ce lien. Par ailleurs, cette réflexion menée en partenariat avec l'équipe du GAL, permet également d'alimenter la future candidature LEADER et de structurer la stratégie culturelle du territoire.  
→ **Résultat du vote des membres habilités à voter : avis favorable à l'unanimité.**

## Candidature du futur programme 2023-2027

À la suite du dépôt de la candidature à l'AMI LEADER, le GAL des terroirs Lauragais a reçu un avis favorable de la commission permanente du 3 juin : 37 territoires sont retenus dont le Lauragais. La prochaine étape est la candidature, qui sera à déposer avant le 30 octobre. Une réunion d'information est prévue par la Région dans l'été mais la date n'est pas fixée.

### Rappel des principes du LEADER dans l'Appel A Candidature :

- « Par une stratégie de développement territorial intégré se traduisant par des **approches novatrices, des projets innovants, une gouvernance locale et la complémentarité avec les politiques publiques**, LEADER contribue à **relever les défis liés aux transitions** (économique, sociale, démographique, écologique et numérique) qui impactent directement les territoires ruraux et périurbains [...]. »
- Les stratégies LEADER 2023/2027 encouragent **l'innovation, la mise en réseau des acteurs locaux de différents secteurs d'activité, le partage des connaissances et la coopération** avec d'autres territoires régionaux, nationaux, européens voir extra-européens.
- La stratégie et le plan d'action du GAL devront s'articuler autour d'objectifs stratégiques propres au territoire apportant des réponses opérationnelles à une ou plusieurs thématiques prioritaires suivantes :
  - Les services de proximité
  - L'économie de proximité
  - L'attractivité du territoire
  - La transition écologique et énergétique
  - L'accès à l'emploi en milieu rural

Pour cette nouvelle programmation 2023/2027, quelques évolutions notables :

- Les stratégies devront :
  - s'inscrire en cohérence avec le Pacte Vert Occitanie,
  - être concentrées sur 4 thématiques maximum,
  - répondre aux enjeux prioritaires pour les territoires ruraux de l'économie de proximité, des services de proximité, de l'attractivité, de la transition écologique et énergétique, de la lutte contre tous les freins à l'emploi
- Taux de participation du FEADER à hauteur de 80% de la dépense publique (et plus 60%)
- Montant minimum LEADER : 10 000 € pour les publics / **4 000 € pour les privés**
- Le taux maximum pour l'animation reste à 25 % de l'enveloppe
- Enveloppe globale : 73,5 millions d'euros sur 5 ans (soit 14,2 M€ par an ou 2 millions d'euros par territoire (contre 111 millions sur 7 ans (précédent programme 2014/2021) pour 38 GAL), (diminution de l'enveloppe globale de 10% par an)

Autre nouveauté : Les lignes de partage FEADER/LEADER/FEDER et dispositifs régionaux (cofinancements) vont être modifiées.

Est présenté au Comité de programmation un extrait de l'appel à candidature :

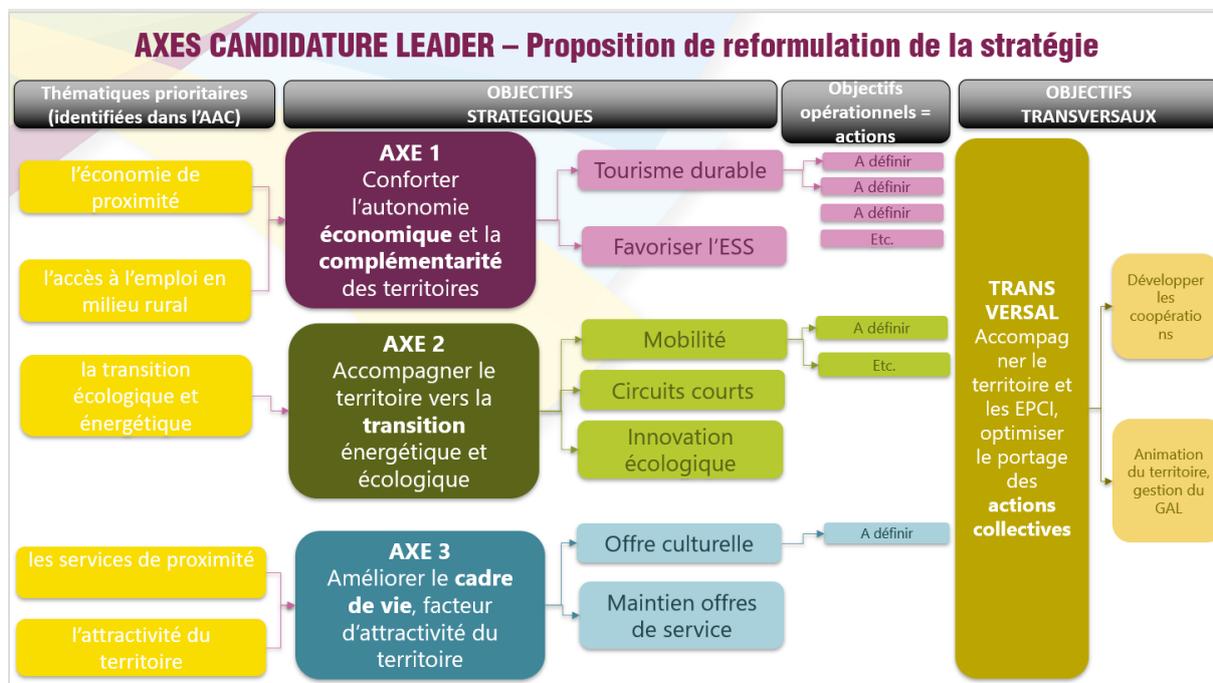
*POUR LES ACTIONS SUIVANTES RELEVANT DU SECTEUR AGRICOLE, seul un financement au travers de LEADER sera prévu pour la programmation FEADER 2023-2027 :*

- *Investissements pastoraux (clôtures, débroussaillage et remise en valeur de parcours, points d'abreuvement et des impluvium) portés par des Associations Syndicales Autorisées : ces investissements contribuent au maintien d'une activité agropastorale sur les territoires, qui participe notamment à la préservation du patrimoine naturel et culturel et à l'attractivité des territoires ;*
- *Espaces tests agricoles : il s'agit d'accompagner, sur les territoires LEADER, l'émergence et le développement d'espaces tests agricoles, qui s'inscrivent dans des dynamiques collectives et territoriales ;*
- *Investissements matériels et immatériels portés par des collectivités territoriales sur les thématiques de la production primaire, de la transformation, conditionnement, stockage de produits agricoles et/ou commercialisation de produits agricoles et/ou transformés – à l'exception des abattoirs.*

Certains projets agricoles (espaces test agricoles, pastoralisme...) qui relevaient du programme FEADER global relèveront désormais du leader ce qui risque d'engendrer une consommation plus importante de l'enveloppe en même temps que sa réduction globale.

Un travail sera réalisé pour voir comment s'emparera le GAL de ce nouveau règlement.

**Concernant l'état d'avancement de la candidature LEADER, un travail sur l'évolution des axes stratégiques est en cours autour de l'objectif « Bien vivre ensemble dans le Lauragais, territoire durable et attractif ».**



Cette stratégie est en cohérence avec le projet de territoire du PETR et les diverses contractualisations qu'il porte.

## 6. Calendrier

- 25 octobre 2022 : comité de programmation
  - Vote des dossiers sur le programme 2014/2022
  - Présentation de la candidature avant dépôt, pour validation
- 13 décembre 2022 : comité de programmation
  - Vote des derniers dossiers sur le programme 2014/2022
  - Retour par la région sur la candidature LEADER du GAL Lauragais (?)

→ 1<sup>er</sup> janvier 2023 : début du prochain programme

Après avoir remercié l'assemblée, l'ordre du jour étant épuisé, le Président Philippe GREFFIER lève la séance à 17h50.

Fait à Castelnaudary

Le président du GAL, Philippe GREFFIER